

**AMI FEAMPA 01-2026
OS 2.1
« Actions collectives, communication, médiation et animation des filières »
ANNEXE 1**

Critères chapeau		Critères de sélection	Note max.
Pertinence du projet	6	Le projet répond de manière optimale aux objectifs de l'OS et aux orientations de la stratégie régionale	4
		Le projet favorise la structuration du marché	2
Dimension collective	4	Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable avec les professionnels pour l'évaluation des besoins	2
		Le projet prévoit une diffusion et un partage des résultats à la filière	1
		Le projet est géré sous forme d'une opération collaborative entre plusieurs partenaires	1
Qualité environnementale	3	Le projet permet une amélioration des pratiques en terme de gestion des risques sanitaires	1
		Le projet permet une amélioration des pratiques en terme d'aquaculture durable (gestion des intrants/déchets/énergie/...)	2
Valorisation des produits et sécurité alimentaire	2	Le projet permet une amélioration de la qualité, de la valorisation ou de la traçabilité des produits	2
Impact sur le plan social, économique et de l'emploi	5	Le projet améliore les compétences des aquaculteurs	2
		Le projet améliore l'attractivité du métier	2
		Le projet améliore les conditions de travail, d'hygiène ou de sécurité	1